

PROJET RÉFÉRENT

Continuités écologiques et aménagements pour la faune sur la RN90 entre Albertville et Bourg-Saint-Maurice



OBJET DE L'OPÉRATION

La Direction Interdépartementale des Routes-Centre-Est est gestionnaire de la RN90 reliant Albertville à Bourg-Saint-Maurice. Située dans la vallée encaissée de la Tarentaise, la RN90 est bordée par le massif de la Vanoise au Sud et du Beaufortain au Nord. Sur la cinquantaine de km que compte ce tronçon, de nombreuses collisions avec la faune sauvage sont recensées chaque année.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Le diagnostic et l'analyse des différents équipements pour la faune constitue la première étape pour répondre aux problématiques des collisions avec la faune sur le linéaire de la RN90. Plus largement cette démarche engagée par la DIR-CE vise à répondre aux enjeux des politiques publiques relatives à la sécurité routière ainsi qu'à la restauration des continuités écologiques locales.

LA RÉPONSE DU CEREMA

Ne pouvant agir sur l'ensemble du linéaire, la première étape a consisté à identifier les principaux secteurs de collisions avec la faune représentant un linéaire de 22 km. Sur celui-ci, le Cerema a :

- inventorié les dispositifs destinés à empêcher la faune terrestre d'accéder à la RN90 et les zones, au contraire, très perméables au déplacement de la faune.
- identifié et évalué les ouvrages existants permettant à la faune de traverser l'infrastructure en sécurité (passage inférieur, supérieur...)

CONTACT



relation-clients-
auvergnhonealpes@cerema.fr

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Sécurité routière
- Aménager avec la biodiversité

- proposé des aménagements susceptibles de limiter les risques de collisions avec les usagers de la RN90 tout en favorisant la perméabilité de l'infrastructure pour la faune sauvage.

Après une analyse du contexte écologique et des documents de planification et d'urbanisme, une analyse fine du site a permis de proposer des aménagements susceptibles de favoriser le passage de la faune et/ou de limiter les franchissements sur la chaussée au droit de 5 secteurs. Parmi ces derniers, 2 secteurs ont fait l'objet d'une analyse plus poussée afin de :

- limiter l'accès de la faune à la RN90 par des clôtures pour améliorer la sécurité des usagers et limiter la mortalité animale
- maintenir et/ou améliorer la transparence écologique pour garantir les exigences écologiques des différentes espèces animales (brassage génétique, recherche de nourriture et de site de reproduction...) et répondre en partie aux exigences des politiques publiques nationales, régionales et locales en matière de Trame verte et bleue.

Deux rapports du Cerema (2020 et 2022) présentent les analyses effectuées et les propositions d'actions. Le Cerema a poursuivi son expertise auprès de la DIR-CE en 2023 et 2024 en l'accompagnant sur la localisation précise des clôtures à mettre en place et sur des réflexions en lien avec la création d'un ouvrage pour le passage de la petite faune.

RAPPORTS D'ÉTUDES

- [RN90 - Albertville / Bourg-Saint-Maurice. Continuités écologiques et aménagements pour la faune - Cerema](#)
- [RN90 - Albertville / Bourg-Saint-Maurice. Aménagements et clôtures pour la faune - Cerema](#)

LE CLIENT / PARTENAIRE PILOTE DU PROJET

DIR Centre-Est / SREI Chambéry

Cerema Centre-Est
Département Transitions Territoriales

LE CALENDRIER

2020 à 2022 + poursuite accompagnement en
2023 et 2024

LE MONTANT

70 K€